

# VENCE

# FF & VOUS

JUIN  
2023  
N°11



## SOMMAIRE

### Pages 4-5 :

Budget et  
projets 2023

### Pages 6-7 :

Travaux en cours

### Pages 8-9 :

Urbanisme et  
aménagement

### Pages 10-11

Boutique éphémère  
& Actualités

### Pages 12-13

Actions enfance et jeunesse

### Pages 14-15

Sécheresse - environnement

### Pages 16-17

Tribune libre

### Pages 18-19

Les derniers événements  
à Vence

Fleurs de printemps  
au Col de Vence

# AGENDA

## JUILLET

• **Vendredi 7 juillet**  
**MARCHÉ ARTISAN VENCE**  
Place Clemenceau - de 9h à 15h.  
& **NOCTURNE D'ÉTÉ OPEN-ART**  
Galeries d'Art - 18h - 22h30

• **Samedi 8 juillet**  
**PARTIR EN LIVRE**  
Parc de la Conque - de 9h à 18h.

• **Samedi 8 juillet**  
**SOIRÉE BLANCHE**  
Place du Grand Jardin et Av Marcellin Maurel - de 9h à 18h.  
- **19h à minuit** : Marché Artisanal le long de la Place du Grand Jardin  
- **19h30** : Défilé de mode Avenue Marcellin Maurel  
- **19h à 21h** : Ouverture tardive des commerces et apéro des commerçants - Av. Marcellin Maurel  
- **21h** : Spectacle circassien et pyrotechnique  
- **22h à minuit** : tous en piste - DJ mix. Venez habillé(e) en blanc !



• **Dimanche 9 juillet**  
**VIDE GRENIER DE L'AS VENCE**  
Pl. du Grand Jardin et Clemenceau

• **A partir du mardi 11 juillet**  
**Soirée shopping tous les mardis soir jusqu'au 29 août**  
19h-minuit - Av Marcellin Maurel par les Vitrines de Vence

• **Vendredi 14 juillet**  
**FÊTE NATIONALE**  
- Concert symphonique du Conservatoire de Vence à 20h Place du Grand Jardin.  
- Bal sur la place Clemenceau à partir de 21h



• **Dimanche 16 juillet**  
**MARCHÉ SAVEURS DU MONDE**  
9h-13h - Place Clemenceau

• **Mercredi 19 et Jeudi 20 juillet**  
**CINÉMA EN PLEIN AIR**  
22h - place du Grand Jardin

• **Samedi 22 juillet**  
**SOIRÉE NOSTALGIE ANNÉES 80**  
21h - Place du Grand Jardin

• **Mardi 25 juillet**  
**SOIRÉE D'ÉTÉ RADIO NOVA**  
18h - Minuit - Pl. du Grand Jardin

• **Jeudi 27 juillet**  
**SOIRÉE CINÉ PITCHOUN**  
21h - Place Clemenceau

• **Vendredi 28 et samedi 29 juillet**  
**PARENTHÈSE NUITS DU SUD**  
Cette année, huit concerts gratuits vous sont proposés sur la place du Grand Jardin. A partir de 19h.



## AOÛT

• **Du 1<sup>er</sup> au 16 août**  
**BIENNALE DU FILM D'ART**  
Villa le Rêve et Galeries d'Art

• **Vendredi 4 août**  
**MARCHÉ ARTISAN VENCE**  
Place Clemenceau - de 9h à 15h

& **NOCTURNE D'ÉTÉ OPEN-ART**  
Galeries d'Art - 18h - 22h30

Retrouvez toutes les informations sur les expositions de l'été à Vence sur :  
museevence.fr  
vence-tourisme.com  
et Facebook - Vence Cultures

• **Les 5, 6 et 7 août**  
**SAINTÉ ELISABETH**  
**Samedi 5 :**  
18h - apéritif d'honneur pl. Clemenceau avec la Brissaud  
20h - festin des raviolis et bal par le Comité des Fêtes  
**Dimanche 6 :**  
Spectacle musical «Formidable ! Aznavour» dans le cadre des Soirées Estivales du Département 06  
21h - Place du Grand Jardin.  
**Lundi 7 :**  
18h30 : Messe à la chapelle Ste Elisabeth et bal à 21h

• **Du 7 au 20 août**  
**THÉÂTRE HORS LES MURS**

• **Du 9 au 20 août**  
**SALON DES ANTIQUAIRES**  
Place du Grand Jardin

• **Lundi 14 août**  
**BAL DES POMPIERS** - 21h

• **Jeudi 17 août**  
**SOIRÉE CINÉ PITCHOUN**  
21h - Place Clemenceau

• **Vendredi 18 et samedi 19 août**  
**FESTIVAL CARMAGE**  
Théâtre et improvisation  
Cité historique

• **Dimanche 20 août**  
**MARCHÉ SAVEURS DU MONDE**  
9h-13h - Place Clemenceau

• **Jeudi 24 août**  
**SOIRÉE CINÉ PITCHOUN**  
21h - Place Clemenceau

• **Vendredi 25 août**  
**SOIRÉE CINÉ PATRIMOINE**  
21h - Place Clemenceau

• **Du 17 au 27 août**  
**MARATHON DU FILM**  
Salle des Meules et Villa le Rêve

• **Dimanche 27 août**  
**CÉRÉMONIE DE LA LIBÉRATION DE VENCE ET DU PAYS VENÇOIS**

L'été est de retour et nous sommes impatients de retrouver les événements vençois qui rythmeront les prochaines semaines. Avec plus de 250 animations organisées l'an passé sur la Commune, Vence développe au fil des mois une large proposition culturelle et festive afin de satisfaire tous les goûts et toutes les envies.

Cette année, par prudence budgétaire dans un contexte tendu et afin de nous laisser le temps de la réflexion sur l'avenir, nous avons choisi de faire une pause concernant l'organisation des Nuits du Sud telles que nous les connaissons.

Ce choix, validé à l'unanimité par le Conseil Municipal, ne signifie pourtant pas que nous souhaitons renoncer à cet événement emblématique, ni que Vence manquera d'animations en juillet - août. Recentrée sur 2 soirées, les 28 et 29 juillet, la «Parenthèse Nuits du Sud» proposera des mini-concerts gratuits au Grand Jardin. De nombreux autres rendez-vous tels que les soirées shopping, une soirée blanche, une soirée Années 80, du cinéma en plein air ou encore notre traditionnelle fête patronale de la Sainte Elisabeth seront autant de moments de partage et de fête.

Avec les beaux jours qui reviennent, nous avons aussi le regard tourné vers le ciel en espérant que les semaines à venir ne seront pas trop chaudes et sèches. Bien que les mois de mai et juin aient été orageux, les pluies enregistrées n'ont pas inversé la tendance, et le déficit pluviométrique de l'automne et de l'hiver derniers s'est malheureusement confirmé. Vence est déjà placée en «alerte sécheresse renforcée» et des mesures de restriction sur



**Régis LEBIGRE**

Maire de Vence

Vice-Président de la Métropole NCA

Président du SIVOM du Pays de Vence

l'usage de l'eau potable ont été prises par la Préfecture. J'invite tous les Vençois à prendre conscience de cette problématique, à respecter les consignes et à éviter tout gaspillage.

Tout en assurant un service indispensable en matière d'hygiène des rues, les services municipaux et métropolitains s'adaptent eux aussi à ces contraintes. Les tapis fleuris ont été réduits cette année, la moitié des plantes en pot a été retirée, et des paillages dans les massifs sont notamment réalisés pour éviter l'évaporation. Parmi les projets en cours, la Ville étudie aussi l'installation de cuves récupératrices d'eau près des équipements publics, et d'une manière plus générale, multiplie les actions environnementales avec, cette année, le lancement d'un grand plan de rénovation thermique et énergétique sur les bâtiments communaux.

La chaleur et la sécheresse sont aussi des facteurs aggravants en matière de risques d'incendie. La Commune a récemment tenu à rappeler l'importance des gestes de prévention en organisant une réunion publique de sensibilisation au cours de laquelle la nécessité de débroussailler tous les terrains, en particulier ceux situés à proximité de zones boisées, a été rappelée.

La protection des personnes et des biens, l'adaptation de notre territoire au changement climatique et le maintien d'une offre de services publics réaliste mais de qualité, sont les défis de notre quotidien d'élus. Mon équipe et moi-même sommes plus que jamais engagés dans tous ces domaines pour une qualité de vie accrue à Vence.

Très sincèrement

# Budget 2023

## De bons résultats financiers malgré le contexte tendu

**Le 30 mars dernier, le Conseil Municipal de Vence a voté le budget de la Ville pour l'année 2023. Quels sont les éléments à retenir ?**

La clôture de l'année 2022 a fait apparaître des résultats positifs pour la commune.

Malgré la hausse importante du coût de l'énergie en 2022, la bonne tenue des recettes de fonctionnement et la maîtrise des dépenses courantes ont permis à la Ville d'afficher une épargne nette de plus de 2,1 millions d'euros à la fin de l'année dernière, sans avoir recours au levier fiscal, contrairement à de nombreuses communes françaises.

**Pour 2023 : SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
La somme estimée inscrite au budget est de : **23 699 752 €**

Cette enveloppe permet de financer toutes les dépenses courantes de la Ville dont les **charges de personnel qui représentent 53% des dépenses** réelles de fonctionnement. Figurent aussi sur cette section, les subventions aux associations vençoises qui représentent cette année **459 000 €, et bien sûr les subventions allouées au CCAS (494 000 €) et à la Caisse des Ecoles (470 000 €).**

➤ **Quelles sont les charges en augmentation en 2023 ?**

- Le surcoût lié à l'envolée du **prix de l'énergie** impactera de nouveau les finances communales cette année : il est estimé à 270 000 €.

- Le montant de la **pénalité SRU** pour insuffisance de logements sociaux est en hausse en 2023 : 210 000 €.

- La **progression inévitable des charges de personnel** du fait de la revalorisation nationale du point d'indice et du SMIC : + 240 000 €

- La hausse de la **contribution de Vence au SDIS (Pompiers)** La dépense passe de 1 387 000 € à 1 457 000 €.

- La **constitution d'une réserve liée à la cybercriminalité**. Au regard de l'augmentation croissante des cyber-attaques notamment sur les services publics, la Municipalité a décidé cette année de constituer une provision de 50 000 euros qui permettrait, si besoin en cas d'attaque de grande ampleur, d'être assistée par des spécialistes.

➤ **Quels sont les leviers pour maîtriser les dépenses ?**

La maîtrise des dépenses courantes est indispensable si la Ville veut continuer à œuvrer pour les Vençois

et assurer la qualité des services municipaux. Il a donc été demandé à chaque service et établissement public associé à la Commune de réaliser un **plan d'économie en 2023**. Par ailleurs, un vaste plan d'**économies d'énergie** a été lancé l'an passé afin de réduire les consommations. Cette démarche répond aux contraintes budgétaires mais surtout à l'urgence climatique qui demande à chacun, collectivité comme particulier, de repenser ses habitudes en matière de dépenses énergétiques.

Hormis les réductions d'usage (chauffage, électricité...) la Ville s'engage aussi sur la période 2023-2026 dans un **vaste plan d'investissements pour l'isolation des bâtiments communaux**.

Parmi les économies notables, la pause décidée cette année concernant l'organisation du **Festival des Nuits du Sud remplacé par un format allégé** de mini-concerts, permettra à la Ville d'économiser environ 200 000 € comparé à l'édition précédente, tout en rendant gratuit l'ensemble de la manifestation.

Du fait de la gestion rigoureuse des dépenses, un **autofinancement de 1 473 000 €** est prévu sur cet exercice. Ce dernier correspond à la portion «économisée» sur la section de fonctionnement et versée pour financer les projets d'investissement.

**Quelle imposition en 2023 ?**

Les taux d'imposition de la Taxe Foncière (sur le bâti et non bâti) votés par le Conseil Municipal n'évoluent pas en 2023. Ils restent inchangés depuis le début de ce mandat.

Une augmentation est toutefois à noter au niveau des bases définies par l'Etat, et par ailleurs de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la Métropole, du fait de l'augmentation des coûts d'élimination des déchets. Ce taux qui était de 10,90% en 2017 est passé à 8,46% en 2020. Il repasse à 10,46% cette année.

**Pour 2023 : SECTION D'INVESTISSEMENT**  
La somme estimée inscrite au budget est de : **7 683 921 €**

**Quels sont les projets en cours en 2023 ?**

Tout au long de l'année, les services municipaux sont mobilisés par les missions relevant de leurs compétences. Le budget communal finance leurs actions, ainsi que l'entretien courant des bâtiments, l'équipement des agents, et sur la section d'investissement, les plus gros projets ou travaux. En 2023, sont en cours ou prévus :

- la dernière phase du programme d'acquisitions des propriétés à risque du **Pra de Julian** et la démolition des bâtiments pour un retour à l'état naturel (lire page 6)
- l'installation d'**ombrières photovoltaïques** sur le parking des Meillières
- des travaux de rénovation de la **Cathédrale et des chapelles** de Vence
- des rénovations au **Musée de Vence** et une étude pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (travaux programmés en 2024)
- la végétalisation et la désimperméabilisation de la cour de la **maternelle du Signadour** et des travaux d'entretien dans les crèches Véga et Lou Pitchoun
- la rénovation énergétique du **Gymnase Dandréis**
- la modernisation de l'éclairage du **Stade de Gaulle** et des courts au tennis des Cayrons
- l'installation d'agrès sportifs de plein air au **Parc de la Conque**
- l'aménagement d'un **espace de loisirs au Suve** : jardins partagés, terrains de pétanque et jeux d'enfants (lire page 7)
- la création de toilettes publiques sur le **parking Marie-Antoinette**
- la végétalisation du centre-ville
- l'achat d'un terrain avenue Colonel Méyère en réserve foncière.

« **L'ensemble de la dette de la Ville de Vence est saine et sécurisée.**  
**La Ville de Vence a obtenu le score de 1A dans la charte de bonne conduite (charte Gissler).** »

## ARGENT PUBLIC

**Quels sont les services financés par les impôts communaux ?**

**Le produit des impôts et des taxes représente à Vence plus de 19,7 millions d'euros c'est à dire 84 % du budget de fonctionnement de la Mairie.**

Si cette somme peut paraître importante, elle ne l'est pas au regard du nombre de services rendus à la population dans des domaines très différents :

**1 Enfance, Petite-enfance, Jeunesse :**

Crèches, entretien et équipement des écoles, actions éducatives, mise à disposition du personnel dans les écoles, cantine, services périscolaires et centre de loisirs, maison des jeunes...

**2 Solidarité, action sociale, actions seniors :**

CCAS, activités et services d'aide dédiés aux seniors, logement social, soutien aux personnes fragilisées...

**3 Culture et patrimoine**

Musée de Vence, Centre Culturel Municipal, Médiathèque, Conservatoire, Cinéma, actions culturelles, entretien du patrimoine...

**4 Dynamisme économique et festivités**

Organisation des fêtes, animations, marchés, actions en faveur des commerces, espaces de coworking...

**5 Sport et accompagnement de la vie associative**

Fonctionnement et/ou entretien des équipements sportifs : piscine, 3 gymnases, stade de Gaulle, city-stade, tennis, parcs et aires de jeux pour enfants, subventions aux associations vençoises...

**6 Sécurité**

Police Municipale, prévention routière, police de l'environnement, prévention délinquance, vidéosurveillance, prévention risques naturels...

**7 Environnement**

Actions environnementales : énergies, eau, biodiversité, retour au naturel des sols, agriculture bio, sensibilisation du public...

**8 Services Généraux**

Direction Générale, Accueil, Etat Civil, Urbanisme, Comptabilité, Ressources Humaines, Informatique, Communication...

**9 Aménagements et espaces verts**

Travaux bâtiments communaux, signalétique, petits aménagements de l'espace public, soin des végétaux, entretien cimetières...

# Les derniers travaux à Vence

## ➤ FIN DU CHANTIER RUE ISNARD

Le début d'année 2023 a été marqué par la fin des travaux de rénovation de la rue Isnard et la voie a été rouverte à la circulation début mai.



En quelques mois, cette rue très empruntée du centre ville, qui avait bien besoin d'être rénovée et embellie, s'est métamorphosée.

Enfouissement du réseau d'éclairage public, gestion des eaux pluviales, reprise des cheminements piétons en béton désactivé, rénovation du parvis de la chapelle, pose de mobilier urbain, et bien sûr réfection de la voie de circulation en enrobé, étaient au programme de ces travaux financés par la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de sa compétence voirie.



## ➤ RETOUR AU NATUREL DU PRA DE JULIAN

Le secteur du Pra de Julian s'apprête à changer de visage. Les travaux de démolition de 22 maisons encore concernées par un risque de glissement de terrain ont débuté il y a quelques semaines après un appel d'offres lancé par la Ville. Le chantier de déconstruction se déroulera sur plusieurs mois afin que l'ensemble des parcelles soit débarrassé des bâtis vides et des aménagements annexes avec évacuation de tous les matériaux. Les terrains reviendront ainsi à l'état naturel et feront l'objet d'études sur les possibilités d'aménagement agricole et arboricole.

Rappelons que durant l'hiver 2000, le secteur du Pra de Julian (chemin du Pioulier) a subi un important glissement de terrain vers la Lubiane mettant en péril plusieurs maisons et en évidence l'instabilité de tout un quartier.

A la suite de longues et multiples études, les experts ont abouti à la conclusion qu'une zone comprenant 33 villas était menacée avec des degrés de gravité différents, et finirait par se dérober, rendant la présence d'habitations sur place dangereuse.

En 2009, Régis Lebigre devenu Maire de Vence s'empare du dossier et mobilise l'Etat : il obtient la mise en œuvre du Fonds Barnier et d'importantes aides financières afin de racheter les propriétés des habitants inquiets et usés par des années d'études géologiques sans issue. Entre 2010 et 2014, 14 acquisitions des villas les plus à risque sont faites par la Ville avec une prise en charge à 100% par le Fonds Barnier (Fonds national de prévention des risques majeurs). Après le changement de Municipalité en 2014, la programmation des acquisitions a repris en 2018. En 2020, une nouvelle impulsion est donnée par l'équipe actuelle qui finalise les achats et permet enfin aux habitants du secteur de reconstruire une nouvelle vie plus sereine.

« La solidarité communale permet aux habitants du quartier de reprendre un vie plus sereine, 23 ans après le glissement de terrain qui a révélé l'instabilité du secteur. »



Création d'un espace de loisirs au Suve

## ➤ AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS AU SUVE

Dans le quartier du Suve, à proximité immédiate de l'école, la Municipalité a décidé d'aménager un grand terrain afin de permettre aux habitants du quartier de disposer d'un lieu de détente et de loisirs.

Les travaux sont en cours pour transformer cet espace comprenant :

- des jardins partagés : 12 parcelles de 30m<sup>2</sup> chacune
- 2 terrains de pétanque et une pergola
- et une grande aire de jeux pour les enfants.

Un beau projet de proximité, de partage et de convivialité sur ce site également agrémenté il y a quelques mois de plusieurs arbres fruitiers plantés par le service espaces verts de la Ville.



Création d'un espace de loisirs au Suve



Belvédère Fernand Moutet

## ➤ LE GRAND FRÊNE A ADOPTÉ 2 PETITS FRÈRES

Notre célèbre Frêne vieux de 500 ans compte désormais deux nouveaux compagnons. La Ville renoue ainsi avec le paysage d'autrefois puisque le Belvédère Fernand Moutet accueillait deux platanes jusqu'au siècle dernier.

Ces plantations s'inscrivent dans le plan de végétalisation initié par la Commune en 2022 pour rafraîchir les espaces minéralisés pendant l'été. **A l'automne prochain, la place du Peyra accueillera elle aussi un nouvel arbre**, de même que l'avenue de la Résistance où des espaces seront déminéralisés dans le cadre du projet porté par le Conseil Vençois pour le Climat. Par ailleurs, après l'école des Baous et le Square Maliver, c'est l'école du Signadour qui verra sa cour de récréation transformée en espace végétalisé et naturel.



# Urbanisme

## ➤ LA VILLE DÉPLOIE DES MOYENS CONTRE LES INFRACTIONS AUX RÈGLES D'URBANISME

La Ville a actionné la loi du 27 décembre 2019 «Engagement et Proximité» visant à renforcer les pouvoirs du Maire en lui attribuant de nouveaux outils de police administrative lorsque des travaux sont exécutés «en l'absence totale d'autorisation ou en violation du contenu d'une autorisation d'urbanisme délivrée».

L'article 48 de cette loi précise que le Maire compétent pour délivrer des autorisations du droit des sols, peut dorénavant «sanctionner les contrevenants à travers un mécanisme d'astreintes administratives, afin d'agir plus efficacement contre les constructions illégales».

Par cette mesure forte, la Ville entend lutter contre les travaux non respectueux du PLUm, préserver le cadre de vie des Vençois et faire cesser le sentiment d'impunité.

### FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE MESURE

- 1 Les infractions sont constatées sur un procès-verbal.
- 2 Le procès-verbal est transmis au Procureur de la République
- 3 La Ville met en demeure la personne responsable :
  - soit de déposer une demande d'autorisation ou une déclaration préalable en régularisation,
  - soit de réaliser les travaux de mise en conformité requis, dans un délai imparti.

**La mise en demeure peut être assortie d'une astreinte au profit de la Commune d'un montant maximal de 500 € par jour de retard, plafonnée à 25 000 €.**

Ces astreintes peuvent aussi être prononcées à tout moment après expiration du délai imparti à l'administré pour régulariser sa situation.

## RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUM

La Métropole Nice Côte d'Azur engage la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain qui concerne Vence. Ce document approuvé en octobre 2019 doit aujourd'hui évoluer afin de répondre à des événements locaux, au dérèglement climatique et à des évolutions législatives.

Cette procédure s'inscrit en effet dans un contexte post tempête Alex et dans un contexte législatif de plus en plus strict en matière d'artificialisation des sols. En effet, la Loi du 22 août 2021 dite Loi «Climat et Résilience» est venue renforcer les obligations en matière de transition écologique. Elle introduit, notamment, en matière de planification territoriale, des mesures spécifiques de lutte contre l'artificialisation des sols avec pour objectif de réduire de moitié l'artificialisation au cours des 10 prochaines années et de tendre à un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

La concertation avec le public se déroulera tout au long de la procédure et notamment de la phase 1 qui concerne le Diagnostic et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).



**55 réunions sont programmées sur toutes les communes du territoire métropolitain.**

**A Vence, deux réunions publiques ont eu lieu les 13 et 20 juin en Mairie ; l'occasion pour les Vençois de venir s'informer et de s'intéresser aux contraintes d'urbanisme souvent méconnues. Un registre de concertation est ouvert au Service de l'Urbanisme.**

# Bientôt une maison d'accueil pour personnes handicapées



C'est avenue de Provence, sur un terrain offert par un généreux donateur vençois, qu'a été posée la première pierre d'un projet social et médical qui ouvrira ses portes en 2024.

La création d'une **Maison d'accueil spécialisée pour adultes en situation de handicap psychique et polyhandicapés** est portée par PEP 06, l'Association des pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes PEP 06. Ce programme, lauréat de l'appel à projet de l'ARS est co-porté par l'AFPJR de Saint-Jeannet : la MAS : Maison d'accueil spécialisée de 44 places pour adultes en situation de handicap ou poly-handicap, nécessitant une aide pour les actes de la vie quotidienne.

Le futur établissement vençois a reçu **un agrément pour 20 places** avec une possibilité d'extension de 20 places supplémentaires. Il béné-



ficie déjà d'un agrément à titre expérimental avec une équipe mobile de la MAS hors les murs, constituée de professionnels qui interviennent au domicile des personnes handicapées.

### L'OFFRE SPÉCIALISÉE S'ÉTOFFE ET SE DIVERSIFIE À VENCE

Cette future maison vient compléter l'établissement médicalisé **l'Apreh des Baous** (situé à quelques encablures) qui accueille depuis 2012, 20 personnes en situation de handicap moteur, ainsi que **l'ESAT Les Oliviers du Taouro**, ouvert en 1998, dont la particularité est de regrouper sur un même site un établissement de travail protégé (Établissement et Service d'Aide par le Travail) et des structures éducatives (Section d'Accompagnement Spécialisé, Foyers Occupationnels de Jour) pour des adultes présentant des handicaps différents (Déficience Intellectuelle, Troubles psychiques, Déficiences motrices, Déficiences sensorielles).

Par cette création, l'action sociale vençoise gagne une nouvelle dimension et contribuera à la création de 41 nouveaux emplois, dans un premier temps : des médecins,

infirmiers, aides soignants, agents administratifs...

Un grand pas vers la solidarité, l'égalité des droits et des chances dans une Ville favorisant le développement de l'autonomie et de la personnalité, tout en épaulant efficacement les familles éprouvées.

La première pierre de ce projet comprenant un rez-de-chaussée et un étage, a été posée en présence du Maire Régis LEBIGRE. A ses côtés, se trouvaient Valérie SERGI Vice-présidente du Département représentant le Président, ainsi que les élus Vençois Nathalie ARGENTE et Pierre GORTINA, Emile SERNA Président des PEP 06, Emilie JORDAN Directrice générale de PEP 06, les entreprises, architecte, maître d'œuvre, les voisins-riverains de l'avenue de Provence...



# La Boutique éphémère

## ► L'OFFRE COMMERCIALE S'ÉTOFFE À VENCE ET MET À L'HONNEUR L'ARTISANAT

Depuis le début du mois de mai, des créateurs et des artisans de Vence et alentours sont réunis Place du Grand Jardin à côté de la Villa Alexandrine, pour proposer leurs produits dans une boutique éphémère ouverte par la Ville afin de ne pas laisser vide un local communal particulièrement bien situé en centre-ville.

Pour une durée de 8 mois, cet espace permet à des artisans ou artistes de disposer d'une vitrine ouverte sur la ville et de présenter leurs créations originales et leur travail au public.

3 à 4 Artisans s'installent tous les 2 mois dans La Boutique, avec pour point commun, le fait main, le local, leur passion qu'ils souhaitent faire partager. Plusieurs artistes et artisans partageant un même local, peuvent ainsi mieux promouvoir leur travail arti-

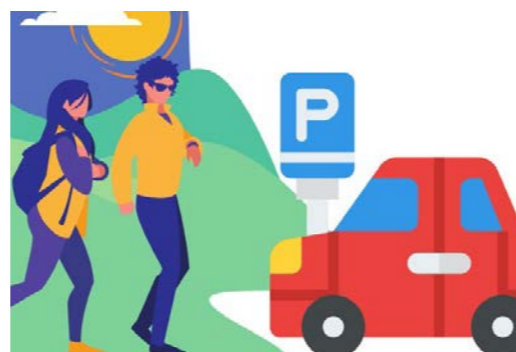
sanal, et faire découvrir aux visiteurs la richesse de ces métiers. Cuir, céramique, sculptures sur bois, cirier, savonnerie, couture et crochet, bijoux, bois flotté, pâtisserie, miels, et bien d'autres produits uniques ou en série limitée vous surprendront par leur originalité.

Une occasion de faire entrer chez soi, un peu de cet artisanat et de ce savoir-faire qui donnent une âme à un objet.

### La Boutique éphémère : 32 place du Grand Jardin

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi, entre 10h et 13h & de 14h à 19h, le dimanche matin de 10h à 13h & en nocturne lors des événements organisés par la Ville de Vence.

**Pour découvrir les artisans et rester informés suivez les pages : «Achetons Vençois» sur Facebook et Instagram.**



## STATIONNEMENT : DES TICKETS AVEC 1H DE FRANCHISE

Afin de faciliter l'accès aux commerces du centre-ville, la Ville cofinance avec les commerçants et sur leur proposition, des tickets de stationnement.

L'objectif est de faire bénéficier l'ensemble des commerçants vençois d'une offre d'achat avantageuse de tickets et de les offrir à leur clientèle. **Ce ticket permet au client de bénéficier d'1 heure de franchise de stationnement quel que soit le créneau horaire dans les 3 parkings Toreille, Grand Jardin et Marie-Antoinette.**

Ce dispositif est acté pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2023 et chaque ticket est valable 3 mois.

Cette action vient compléter l'offre de la «**carte à décompte**» existante qui permet à son détenteur de stationner gratuitement pendant une heure sur les parkings Toreille et Grand Jardin, et à moitié prix sur le parking Marie-Antoinette. Les heures suivantes sont aussi minorées.

Par ailleurs, à la demande des commerçants, **les zones bleues passent de 45 minutes à 30 minutes de stationnement autorisé** afin d'accroître la rotation des véhicules et de permettre à un plus grand nombre de clients d'accéder rapidement aux commerces de proximité.

# Actualités

## ► LA VILLE TRAVAILLE SUR LA CRÉATION D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Lors de la séance en date du 2 février 2023, le Conseil Municipal de Vence a approuvé à l'unanimité le lancement d'un appel à candidatures pour la mise en place d'une mutuelle communale.

Dans un contexte de difficultés sociales, la Municipalité souhaite que puisse être proposée aux Vençois et Vençoises, une mutuelle communale qui s'inscrira pleinement dans la politique municipale de lutte contre les exclusions sociales de santé.

Dans son rôle de proximité, la Mairie veut permettre aux administrés de bénéficier d'une couverture santé compétitive en sélectionnant l'offre la plus attractive pour les citoyens vençois, qui pourront alors y souscrire directement.

La Ville joue un rôle d'initiateur et de médiateur dans la mise en place de cette mutuelle mais elle n'aura aucun rapport financier, ni avec le candidat retenu, ni avec les usagers contractants. Elle sera un acteur intermédiaire et facilitateur. Le candidat retenu contractualisera directement avec les personnes intéressées.

## ENQUÊTE PUBLIQUE : CESSIION DE PARCELLES COMMUNALES

Une enquête publique réglementaire sollicitant l'avis des Vençois s'est tenue à la fin du mois d'avril concernant la cession de parcelles communales faisant autrefois partie de chemins pédestres. L'utilisation de ces parcelles (pour la plupart aujourd'hui en impasse) a été abandonnée au fil du temps du fait du développement d'autres voies et chemins à proximité immédiate.

Bien loin de constituer un patrimoine communal précieux, ces parcelles enclavées et délaissées n'ont désormais plus d'utilité publique. Les investissements importants qui seraient nécessaires pour recréer des liaisons piétonnes (expropriations, puis financement des travaux) n'auraient pas de sens, puisque des alternatives piétonnes existent déjà à proximité. Sachant que l'entretien de ces parcelles pose souci, la Ville qui a souhaité traiter ce dossier avec pragmatisme, n'avait pas de raison de s'opposer aux demandes de rachat de ces quelques mètres carrés par les riverains.

Au cours de l'enquête publique réglementaire, 33 avis ont été émis et le Commissaire Enquêteur a ensuite rendu un avis défavorable concernant 3 anciens «chemins». Bien que la Ville n'ait pas obligation de suivre cet avis, la Municipalité a décidé lors du Conseil Municipal du 15 juin dernier de suivre ces recommandations et de conserver ces parcelles en tant que «chemins ruraux». Plus d'informations sur : [vence.fr](http://vence.fr)

## ► LA PISCINE JEAN MARET A OUVERT SES PORTES

A vos maillots et à vos palmes ; la piscine municipale a rouvert ses portes.

Venez profiter de ses bassins en plein air à 28° alimentés par l'eau de la Foux.

Tout au long de l'été, la Ville propose différentes activités gratuites (incluses dans le billet d'entrée) telles que l'aquagym adultes, l'aquagym seniors, des jeux nautiques pour les enfants ou le jardin aquatique pour les petits de 3 à 5 ans.

Les horaires varient en fonction des mois ; n'hésitez pas à consulter l'article en ligne sur le site internet de la Ville : [vence.fr](http://vence.fr).

Pour prendre des cours particuliers de natation avec les maîtres nageurs, contactez directement l'accueil de la piscine au 04 93 58 21 08. L'Association Vençoise de Natation est aussi à votre disposition pour vivre une belle saison aquatique. Plus d'informations : <http://asvn.fr/>



# Enfance - Jeunesse

## L'action au service des plus jeunes

### ► LA VILLE EXPÉRIMENTE LES PETITS-DÉJ' À L'ÉCOLE !

Verres de lait, yaourts, compotes, fruits frais et fruits secs....

La Mairie a lancé une action pilote pour favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge. **Ce dispositif est expérimenté depuis le 9 mai dans les écoles Toreille et Lei Bigarradie et répond notamment aux préconisations du Plan national nutrition-santé du Ministère de l'Éducation Nationale.**

Le petit déjeuner est un repas à part entière qui doit représenter entre 20 et 25% des apports énergétiques de l'ensemble d'une journée. Or, plusieurs études montrent que la prise du petit déjeuner n'est pas systématique chez les enfants et les adolescents.



Près d'un professeur des écoles sur deux, quel que soit le niveau, identifie dans sa classe au moins 3 ou 4 élèves qui arrivent en classe le ventre vide.

A Vence, deux écoles ont donc été sélectionnées pour cette opération pilote dont l'une, située en quartier Politique de la Ville.

**Cette action vise avant tout la sensibilisation des enfants et de leurs parents** afin que de bonnes habitudes alimentaires soient prises dès le plus jeune âge. L'importance du petit-déjeuner est mise en évidence mais aussi le choix des bons aliments : privilégier le pain/beurre ou confiture, par exemple, plutôt que des biscuits très gras et très sucrés au pouvoir rassiant faible et à fort indice glycémique.

Concrètement, **une fois par semaine pendant 9 semaines, un**



**jour «petit-déjeuner à l'école»** est instauré. Les élèves ne prennent pas de petit-déjeuner à la maison puisque celui-ci leur est proposé dès 8h20 en classe jusqu'à 8h45. Ce moment n'empiète pas sur le temps d'apprentissage puisque ce thème fait partie des enseignements «Questionner le monde – Education & Santé».

L'expérience permet également d'enrichir les échanges que les Directrices conduisent avec les parents, également sensibilisés à cette occasion.

### ► Des élèves du collège de Vence s'unissent pour réduire la fracture numérique

Cette belle initiative environnementale et sociale, portée par des enseignants et des collégiens avec l'association NumériSud, a été applaudie par le Maire Régis LEBIGRE et le Président du Département Charles-Ange GINESY.

Objectif : réduire la fracture numérique en offrant des ordinateurs reconditionnés avec des logiciels libres à des familles qui ont des difficultés pour s'équiper. Ainsi l'atelier du collège récupère des ordinateurs de moins de 5 ans,

les répare et installe une version gratuite de Linux, Ubuntu, avec des logiciels indispensables pour la scolarité tels que LibreOffice. Souhaitons que le groupe des éco délégués du Collège et notamment le groupe action numérique soit copié partout dans tous les établissements scolaires et au-delà !

### ► Création d'une équipe de jeunes secouristes

Chaque année, le Service Jeunesse de la Ville propose un atelier de secourisme gratuit aux jeunes à partir de 16 ans.

Cet atelier est organisé un vendredi sur deux à la MJL de 17h30 à 19h, sous la responsabilité de Raphaël RADIER, Vice Président de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, également responsable de formation.

L'objectif de cette action est d'amener les jeunes vers les formations qualifiantes de PSE1 ; la première étape de la formation permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès de victimes présentant différentes détresses. Début juin, les jeunes du service jeunesse ont ainsi pu passer leurs examens PSE1 avec succès !

Grâce à cette formation, ils sont par exemple qualifiés pour intervenir aux différents postes de secours organisés par la Commune de Vence lors des manifestations culturelles et sportives.

Un grand merci à notre formateur Raphaël RADIER et à notre responsable secteur jeunes Floriano PINTUS pour leur qualité d'intervention et leur engagement pour la jeunesse !



### Le Conseil Municipal des Jeunes en action !

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni en séance plénière mercredi 7 juin afin de faire le point sur ses actions. En matière de cadre de vie, de culture, de sport, ou encore de solidarité, différentes propositions ont été faites et sont à l'étude.

- La demande d'installation de tables pour pique-niquer au square Maliver se heurte au nombre d'incivilités déjà constatées sur le site qui risquent d'être accrues par ce nouvel aménagement.

- Afin de proposer des films thématiques pour les jeunes, 2 projections de films grand public ont été prévues le 19 et 20 juillet et le Cinéma Casino proposera tous les mois, 3 films destinés aux jeunes. Le CVL (Lycée), le CVC (collège) et le CMJ (Ville) se concerteront pour choisir le film du mois qui sera diffusé avec un tarif à 4€ pour les moins de 14 ans et à 5€ pour les 14-17 ans.

- Au niveau du sport, une rencontre a eu lieu avec les responsables de service «sport et jeunesse» et un essai d'ouverture du Stade de Gaulle au public sera réalisé dès cet été du 31 juillet au 4 août de 9h à 17h en présence du gardien du stade et des conseillers juniors qui sensibiliseront les jeunes sur le respect du site et des riverains.

- Le Forum des Métiers sera reconduit pour sa 7<sup>ème</sup> édition le 24 novembre prochain au Lycée Matisse, de même que l'évènement organisé à l'occasion de la Fête des Grands-Mères qui a rencontré un beau succès au mois de mai dernier.

- Au niveau social, le Conseil Municipal des Jeunes organise aussi des dons de matériel scolaire pour les jeunes défavorisés. Des bacs de collecte ont été installés au Lycée et à la Maison des Jeunes. Les dons seront ensuite remis à la Croix-Rouge et au Secours Populaire.

# Sécheresse Vence en «Alerte Renforcée»

Depuis le 10 mars dernier, la Préfecture des Alpes-Maritimes a placé notre département en Alerte Sécheresse au regard du déficit pluviométrique enregistré depuis des mois. En date du 25 avril 2023, un nouvel arrêté préfectoral est venu confirmer cette situation, plaçant la Zone 3 (bassin versant de la Cagne) dont Vence fait partie, en «Alerte Sécheresse Renforcée».

Les débits des cours d'eau et des nappes sont anormalement bas pour la saison, faisant apparaître des assècs avec une précocité d'environ 3 mois par rapport à la normale. Le manteau neigeux a lui aussi été déficitaire d'environ 60 % cet hiver sur notre département. **Les pluies du mois de mai dernier n'ont pas permis d'inverser la tendance.** Ces éléments sont caractéristiques d'une tension importante sur la ressource en eau sur l'ensemble des Alpes-Maritimes.

## IL EST DÉSORMAIS INTERDIT :

- d'arroser les jardins ; seuls les potagers peuvent être arrosés avec parcimonie entre 20h et 8h,
  - de laver sa voiture sauf dans les stations professionnelles,
  - de laver les voiries, terrasses et façades à grande eau,
  - de remplir les piscines privées (à l'exception du premier remplissage si le chantier a démarré avant le 3 mars). Les mises à niveau restent autorisées.
- Le Préfet des Alpes-Maritimes appelle les maralpins à un usage responsable de la ressource en eau pour éviter un durcissement des mesures de restrictions dans les semaines qui viennent.

## D'OÙ PROVIENT L'EAU À VENCE ?

L'eau potable qui arrive à notre robinet a 3 provenances et est issue de multiples sources\* :

- **Les sources vençaises du Riou et du Sourcet** captées par la Régie Eau d'Azur
- **Le canal de la Gravière**, alimenté par les sources du Vegay et de la Gravière via l'usine de traitement de Bouyon (achat au SIEVI), ainsi qu'une captation par Eau d'Azur, dans la nappe du Var.
- **La nappe du Loup** via le site du Lauron (achat à Véolia).

**Le volume d'eau potable distribué à Vence est d'environ 2 millions de m<sup>3</sup> par an, avec environ 7000 compteurs et presque 137 km de canalisations.**

Plus de 5200 m<sup>3</sup> d'eau sont consommés en moyenne chaque jour à Vence avec un pic de consommation pouvant atteindre 11 000 m<sup>3</sup> en juillet et août.

**La moyenne vençaise d'eau consommée par habitant et par jour est de 276 litres alors qu'elle est de 150 litres au niveau national.**

Le nombre de piscine à Vence (environ 2400) joue un rôle non négligeable, puisque l'évaporation de l'eau compensée par les mises à niveau représente 7 à 8% des besoins en eau communaux, soit 800 m<sup>3</sup> par jour en été.

En cette période de déficit pluvieux sévère qui se répétera inévitablement dans le contexte environnemental actuel, une prise de



conscience concernant l'usage de l'eau est devenue indispensable pour préserver la ressource.

## QUELS SONT LES PLUS GROS POSTES DE CONSOMMATION ?

Hormis l'arrosage intensif des pelouses devenu une aberration dans notre région, et le remplissage des piscines évoqué précédemment, les soins corporels et les WC sont particulièrement gourmands en eau potable au quotidien.

**Prendre des douches courtes plutôt que des bains, ne pas laisser couler les robinets inutilement, réduire le volume d'eau dans la cuve des WC, installer des mousseurs sur les robinets, chasser les fuites, récupérer l'eau de pluie, et d'une manière générale surveiller la consommation de son foyer en consultant par exemple son compteur une fois par semaine, sont les gestes simples à adopter par tous.**

Ces économies d'eau cumulées permettront, espérons-le, d'éviter une situation de crise et des restrictions supplémentaires.

*\* La source de la Foux qui alimente les fontaines vençaises ainsi que la piscine municipale, n'est pas raccordée au réseau d'eau potable.*



## Environnement Jeter dans la rue, c'est jeter dans la mer !

Il y a quelques semaines, sous l'œil médusé et amusé des passants, sept graffitis ont décoré les grilles d'eaux pluviales en différents endroits du centre-ville, sur le thème «Jeter dans la rue, c'est jeter dans la mer» !

C'est fin 2022 que l'Adjointe à l'Environnement Hélène Brassart a lancé ce concours de street art destiné à sensibiliser sur le parcours d'un déchet jeté au sol, dont les mégots à l'origine d'une forte pollution des eaux et des sols.

**Une fois à terre, les petits déchets finissent régulièrement dans les avaloirs d'eaux pluviales ; or ce réseau, distinct du réseau d'assainissement, n'est pas raccordé à la station d'épuration qui assure le traitement des eaux sales.**

**Les eaux pluviales se déversent dans les vallons, les cours d'eau et finissent par rejoindre la Méditerranée...**

Il est donc capital pour lutter contre la pollution de ne rien jeter dans les avaloirs.

Le concours imaginé par la Ville avait donc pour objectif d'attirer l'attention du public sur cette question. 7 Lauréats ont pu exprimer leur sensibilité sur cette pollution dévastatrice. Les réalisations artistiques ont été peintes à même le sol à l'aide de bombes de peinture choisies et fournies par la Mairie.

## LES LAURÉATS ÉTAIENT :

- **David Parenti** représentant un groupe de travail des enfants de l'Itep Vence Vosgelade-la Gaude,
- **Margot Muller** éco-déléguée au collège de la Sine,
- les lycéens **Lucie Teyssier, Charlie Lelievre, Maya Soria-Hugues,**
- **Kévin Boussard** alias **Siera**, tagueur professionnel, qui a décoré la Maison des Jeunes l'an passé et



a beaucoup aidé les tagueurs occasionnels de ce concours,

- **Monica Pierrel**, alias **MoPi**, auteure de BD.

Ils ont gagné une journée en mer pour découvrir les merveilles de la Méditerranée... celle-là même qu'ils ont contribué à préserver !



# Expression politique

## Tribune Libre

### GROUPE OBJECTIF VENCE

On ne peut imaginer une ville sans ses commerces de proximité, tant ils font partie du Service rendu à la population et contribuent au lien social indispensable entre les habitants et leur ville.

A Vence, **nos commerces de proximité sont en souffrance**. Entre ceux qui ferment, ceux qui sont encore ouverts mais en vente (incluant bars et restaurants), et ceux qui envisagent une dernière saison, il y a de quoi s'inquiéter. Pourtant, cela n'émeut ni le Maire, ni sa 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée au commerce qui, suite à une de mes interventions en Conseil Municipal du 30 mars 2023, reconnaît ouvertement que **la municipalité n'a aucune stratégie pour aider le commerce vençois !**

Selon eux, tout va bien. Ce qu'ils font est bien suffisant. Ils ont ajouté une troisième navette aux deux déjà existantes (ex 46 et 48), en les rendant gratuites pour l'usager (pour la ville, le coût a explosé en 2 ans, passant de 70 000 euros à 150 000 euros). Les tickets de stationnement qu'ils distribuaient gratuitement aux commerçants pour leur clientèle sont maintenant à acheter par les commerçants (pas sûr que tous puissent se le permettre !). Le Fonds d'aide municipal aux commerçants, créé lors du dernier mandat, a été supprimé. Et bien sûr, le Maire s'obstine dans son projet de Halles gourmandes, d'un coût de plus de 3 millions d'euros, pour créer 4 nouvelles cellules commerciales... quand des locaux existants sont vides. Des Halles que les commerçants eux-mêmes

ne veulent pas et qui vont dilapider totalement les finances de la ville. Finalement, oui, M. le Maire, Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe, vous faites déjà beaucoup... vous en faites même trop, **sans co-construction avec les commerçants**, de façon incohérente, en ne suivant aucune stratégie globale. Personne ne vous en demandait autant !

Les spécialistes le disent : pour **développer un Centre-Ville attractif**, il est nécessaire d'**adopter une approche multi-paramètres**, prenant en compte simultanément le parcours marchand, l'animation, le stationnement, le lien avec les quartiers, et la présence d'équipements générateurs de clientèle.

**Un parcours marchand** doit inciter à aller dans chaque rue commerçante. Si ce n'est pas intuitif pour le Vençois ou le visiteur, **il faut créer de l'animation**. A titre d'exemple, vous vous souvenez certainement du Marché, deux fois par semaine, dans la Cité Historique. Ce n'était pas un hasard. C'est le retour de ce Marché que les commerçants souhaitent. Pas des Halles gourmandes !

Quand on vient en ville en voiture, on doit pouvoir stationner facilement, pour un coût raisonnable. En 2020, j'avais proposé de créer un étage au parking bas de la piscine. Cela aurait ajouté une centaine de places à l'Est de la ville, offrant également une solution de stationnement aux résidents du Centre-Ville. Je souhaitais également engager la Métropole dans la réalisation d'une nouvelle gare

de bus à l'Ara, dotée d'un parking sous-terrain. Cela aurait apporté **une solution de stationnement** pour les commerces à l'Ouest de la ville, tout en accompagnant les futurs besoins du quartier Chagall. Non seulement rien n'a changé à la piscine, mais M. Lebigre a clairement demandé à la Métropole de surseoir au projet de gare de bus. Une décision désastreuse, car au-delà du stationnement, une gare de bus plus grande permettrait d'accueillir des bus de tourisme et surtout de développer les transports en commun (tous les Vençois ne sont pas desservis par les 3 navettes actuelles – rappel : le candidat Lebigre en promettait 4 !).

C'est pourtant la multiplication de ces navettes qui améliorerait **le lien avec les quartiers**. Un lien que le Maire rompt par ailleurs en vendant nos chemins ruraux municipaux. Des chemins pédestres sécurisés, créés par nos anciens pour relier des quartiers entre eux ou des quartiers vers le Centre-Ville. En 2015, en tant qu'Adjoint aux Travaux, j'avais lancé un plan pluriannuel de réhabilitation de ces chemins. Aujourd'hui, la Municipalité préfère les vendre...

Enfin, il ne restera bientôt plus que la Mairie et la Cathédrale comme **équipements générateurs de clientèle** dans la Cité Historique. La Maison du Département va déménager dans une nouvelle construction à venir sur l'avenue de la Résistance. Là aussi, le Maire a manqué de discernement. Une Maison du Département à la place des futurs Halles aurait été un générateur quotidien de clientèle.

Tout comme pourrait l'être un espace de santé ou un espace culturel... si la Municipalité avait eu une réelle stratégie.

Retrouvez le groupe «Objectif Vence» sur [www.patrickscalzo.fr](http://www.patrickscalzo.fr)

Patrick SCALZO  
Conseiller Municipal  
et Métropolitain  
Président du groupe Objectif Vence

### RÉPONSE DE LA MAJORITÉ

La question du dynamisme commercial à Vence est un enjeu majeur pour la commune mais elle ne peut être abordée extraite du contexte national et d'éléments de comparaison.

La fragilité des commerces de proximité, principalement des activités non-alimentaires, est actuellement mondiale, et les raisons en sont multiples : l'inflation et le pouvoir d'achat en berne, l'explosion de la vente en ligne, les habitudes de vie et de consommation...

**Concrètement à Vence, 7% des locaux commerciaux sont vacants, soit 27 sur 440 commerces. Ce chiffre est stable depuis 2019, malgré la crise du Covid, et pour les communes de moins de 50 000 habitants, le taux moyen de vacance était de 12% en 2022.**

Étonnamment, même les centres commerciaux sont désormais touchés avec un taux de vacance de 14% au niveau national.

Les difficultés rencontrées par certaines activités vençoises ne manquent pas d'être prises en compte par la Municipalité qui s'implique avec énergie dans l'accompagnement du commerce local. En ce domaine comme dans d'autres, les raccourcis sont aisés, tout comme le détournement des propos des autres à des fins politiques.

Vous en faites ici une belle démonstration en réinterprétant à votre guise les propos d'Anna Guay la première Adjointe Déléguée au Développement Economique.

Tous ceux qui ont suivi le Conseil Municipal auquel vous faites référence, savent bien qu'elle répondait à une question précise sur la nouvelle Boutique Ephémère récemment créée par la Ville, et non sur la stratégie globale de soutien aux commerces, comme vous tentez de le faire croire.

Ce procédé est une nouvelle

preuve du manque d'honnêteté intellectuelle à laquelle vous nous habituez malheureusement de plus en plus...

Vous serez toutefois heureux d'apprendre que nous sommes convaincus par l'avis des spécialistes que vous citez ; nous en appliquons déjà complètement les principes.

En effet :

- **Les animations se multiplient** à Vence avec plus de 250 événements proposés en 2022, et dès que possible ces derniers sont organisés en cité historique afin d'inciter à sa fréquentation.

- **De nouveaux marchés ont vu le jour** comme Artisa'Vence et Saveurs du Monde.

- Les services de la Ville ont créé et gèrent de nouveaux outils numériques pour mettre en valeur les commerces : le site «Achetons Vençois», et les pages Facebook et Instagram du même nom.

- Nous avons amplifié **notre soutien à la Fédération des Commerçants** et publions par exemple désormais les offres d'emploi.

- Le Fonds d'aide à la **rénovation des vitrines et à l'accessibilité** est toujours d'actualité.

- Le lien avec les quartiers en matière de mobilité est renforcé **grâce aux navettes** que nous avons créées (dont vous désapprouvez la gratuité).

- Le **projet de halles gourmandes** sera un «équipement générateur de clientèle» dans la cité historique et complètera l'offre commerciale du centre ancien.

Le coût de ce projet que vous fustigez est avant tout le coût de la réhabilitation d'un patrimoine vençois. **L'ancien hôtel de ville vétuste demande en effet immanquablement un investissement pour sa rénovation et ce, quel que soit le projet porté.**

Votre seule proposition concrète

pour dynamiser la vieille ville est de forcer les exposants du marché hebdomadaire à revenir sur la place Clemenceau, alors qu'ils y sont clairement opposés pour des raisons de visibilité.

- Enfin, **les conditions de stationnement** en centre-ville ne sont autres que celles mises en place sous l'ancien mandat auquel les principaux membres de votre équipe participaient. Le plan de stationnement, établi à l'époque, prévoit une gratuité temporaire de places proches du centre, dont nous avons augmenté le nombre. Nous sommes favorables à la création de nouveaux parkings, l'un au niveau de la piscine et l'autre à l'Ara dans le cadre du réaménagement de la gare routière. Nous avons anticipé ce projet en 2021 en achetant la parcelle voisine nécessaire à l'extension de la gare afin d'en disposer en temps voulu.

Il nous semble toutefois que ce projet qui impliquera une participation financière importante de la Ville, ainsi que des travaux d'ampleur en plein centre-ville, doit encore mûrir et surtout ne pas chevaucher, en termes de programmation, le chantier Chagall qui génère déjà des difficultés de circulation, faute d'anticipation de votre part.

A la théorie et aux nombreuses leçons que vous aimez nous donner, s'impose la réalité de terrain qui s'accompagne souvent de multiples contraintes.

Essayant par tous les moyens de porter des coups à notre majorité, vous attaquez de toutes parts, vous réinterprétez les propos à votre convenance, vous masquez des éléments de la réalité...

Sous couvert d'un esprit soi-disant constructif, vous multipliez les manœuvres politiques. Les Vençois ne sont pas dupes...

# Les derniers évènements à Vence

Le printemps 2023 a répondu à tous les goûts en matière d'animations à Vence. Chaque semaine a été ponctuée de nombreux évènements. Parmi eux :

## LES FÊTES DE PÂQUES

Comme chaque année, les danses provençales, le défilé des chars fleuris et la bataille de fleurs ont réuni de nombreux Vénçois et visiteurs sur les places Clemenceau et du Grand Jardin.

## VENCE FÊTE SES CULTURES

A la fin du mois d'avril, ce moment de partage a permis au public de découvrir toutes nos cultures locales, de s'ouvrir aux autres et de mieux comprendre les différences.

Démonstration d'arts martiaux himalayens, buffet oriental, fabrication de bijoux africains, Jiu Jitsu



Brésilien, danses country, défilé en tenues traditionnelles par Handica06 et bien d'autres animations, ont égayé la place Clemenceau tout au long de la journée.



## LA FÊTE DES FONTAINES

Lors de la 17<sup>ème</sup> Fête des Fontaines, le parcours musical et joyeux de Lo Cepen a ravivé le lien précieux des Vénçois avec l'eau et leurs fontaines magnifiquement fleuries pour l'occasion.

Un hommage à l'histoire et au patrimoine mené tambour battant par les musiciens et l'école départementale de musique du 06 «Piada Desliura».



« Retrouvez l'agenda de tous les évènements vénçois à venir sur le site : [vence-tourisme.com](http://vence-tourisme.com) et sur les pages Facebook ou Instagram de la Ville. Vous pouvez également vous abonner à la newsletter par mail sur le site [vence.fr](http://vence.fr). »



## CONCERT «HÉROÏQUE BALAVOINE» OFFERT AUX SENIORS

Ambiance festive et chaleureuse à Vence, salle Falcoz, pour le Printemps des Seniors 2023 du Département des Alpes-Maritimes.

En présence de Charles-Ange GINÉSY Président du Département 06, Anne SATTONNET Vice-Présidente du Département, et du Maire Régis LEBIGRE, ce concert a rendu hommage au générique Daniel Balavoine en associant



la Ligue contre le Cancer pour une collecte de fonds.

## LE MARCHÉ DES POTIERS

Belle affluence au Marché des Potiers, place du Grand Jardin les 3 et 4 juin. Le lieu idéal, en ce week-end de Fête des Mères, pour trouver un cadeau original issu de la création et de l'inspiration locales... Initiative originale du Service Développement Économique, une rose et une photo souvenir étaient offertes en partenariat avec la Fédération des commerçants «Les Vitrines de Vence».



## JOURNÉES DE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE ROMAN

Les premiers jours de juin mettaient par ailleurs à l'honneur notre patrimoine roman, dans le cadre des journées internationales du Patrimoine Roman organisées par le Parc

Naturel des Préalpes d'Azur en collaboration avec le SIVOM du Pays de Vence.

Visites guidées mettant en valeur l'architecture romane de la cité historique, notamment celle de la Cathédrale de Vence, conférence sur l'Art Roman, visite de deux édifices romans à Coursegoules, ou encore du chantier de fouilles de la Chapelle Saint-Pierre de Saint-Jeanet, étaient au programme de ces journées riches en découvertes.



# Exposition au Musée de Vence

## ADRIEN M & CLAIRE B VOIR L'INVISIBLE

A la suite du succès de l'exposition Empathie de Scénocosme en 2022, le Musée de Vence poursuit son cycle consacré aux Arts Numériques.

L'exposition «**Voir l'invisible**» est un voyage dans l'univers d'Adrien M & Claire B qui se déploie sur les deux étages du Musée de Vence ainsi que dans la ville comme dans un jeu de pistes. Leurs installations combinent des dispositifs de réalité augmentée,



de réalité virtuelle, d'illusions holographiques et de vidéo-projections immersives.

### Des artistes pluridisciplinaires

Fondée en 2011 par Claire Bardainne et Adrien Mondot, la compagnie Adrien M & Claire B crée des formes à la croisée des arts visuels et des arts vivants.

Leurs spectacles et installations placent le corps au cœur des images, et mêlent artisanat et dispositifs numériques, avec le développement sur mesure d'outils informatiques.

Ensemble, ils interrogent le vivant et le mouvement dans ses multiples résonances avec la création graphique et numérique. Il en surgit un langage poétique visuel, associant imaginaire, réel et virtuel porteur d'innombrables perspectives d'exploration.



**A découvrir au Musée de Vence  
jusqu'au 12 novembre 2023  
2 place du Frêne.**

**<https://www.museedevence.fr/>  
Le musée est ouvert du mardi au  
dimanche de 11h à 18h.**

**Entrée libre le premier samedi de  
chaque mois.**

**L'entrée du Musée est gratuite  
pour les Vençois, sur présentation  
d'un justificatif de domicile.**

## LES NOUVELLES DE L'ÉCONOMIE - LES NOUVEAUX COMMERCES À VENCE

- **LE GLACIER DE VENCE**

10 Place Clemenceau

- **PASTA I VINO**

2 Place Surian

- **LA GALERIE D'ART DU TILLEUIL**

4 Place de l'Evêché

- **Atelier boutique STUDIO V**

Tissage fibres naturelles - décoration  
intérieure - 3ter place de l'Evêché

- **MON PETIT CORDONNIER**

6 place Maréchal Juin

- **BARB'HAIR SHOP**

Avenue Isnard

- **LE PAIN DES SENS**

Boulangerie artisanale 100% Bio  
23 avenue Marcellin Maurel.

- **ATELIER GAÏA** - Bijoutier créateur

24 avenue du Colonel Mèyère

- **MATNESS COFFEE SHOP**

Cafés, Thés Kusmi Tea, Milkshakes,  
Délices chocolatés etc... 125 Avenue  
Rhin et Danube

- **RESTAURANT [NACL]**

4 place Clemenceau

- **BULLE CANINE** - ToilettEUR

134 avenue Emile Hugues.

**JOURNAL VENCE & VOUS**

**Directrice de la Publication :**

Annick Groetz

**Directrice de la Communication :**

Corinne Korchia

**Impression :** Imprimerie Trulli -  
Vence

**ISSN :** 1168 4550 - Photos : Adobe